

# Demande d'examen au cas par cas préalable De l'Amé

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception 30 novembre 2015 Dossier complet le 30 novembre 2015

N° d'enregistrement 2015-002034

#### 1. Intitulé du projet

### Réhabilitation d'une passerelle pietonne sur Bajoin.

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de la charente-Maritime

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Dominique Bussereau

RCS / SIRET

221170001600738

Forme juridique l'ollection te territoriale

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
- 7a)	Rénovation d'une passerelle métallique de 26 m de long
- 10g)	équipements légers sur le domaine public.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Le Conseil départemental à pour projet, en soutient de la commune de la Ronde, de la lommunaute de communes hunis Atlantique et du fair du Marais leitevin de restaure une passerele piétonne existante aujourd hui fortement de qualité et ne permettant plus une circulation securisée des piétons. La passerele à creix sera d'une largeur de 1.50 m et devra permettre le franchissement de la Seive par les piétens. Elle sera construite dans l'espit de l'ancienne passerele en lieu et place de cette dernière et s'aprilier à sur les aprilis en maganterie existants, partielement conservés. Un améragement spécifique des escaliers de la passerele permettra au cycliste apart mis pied à tent d'emprunter l'ouvroit far aileurs, des piètes cyclables en melange terre pierre seront amérageses sur chaque bespe.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

d'objectif du projet est de rendre son usape de franchissement de la Sèvre à la passeulle autant aux piétons qu'aux usapers à vélo lonstruite vers 1890, la passeulle piétonne de Bazoin est venue remplacer l'ouvrage précédent en bois édifié par l'état. Au delà de l'aspect patrimonial et historique, elle représente un signal fort du rœud historique de Bazoin des visiteurs arrivant de Jameix, par le canal du nœuveau Béjou ou pou la Eroix des Mary persoivent la passerelle comme un repère l'ette passerelle a pour objectif de deverir le point de passage entre les départements de la Vendée et de la Charente faitime sur le tracé de la Vélo francette.

4.3 Décrivez sommairement le projet

Les travaux sont prévus pour une durée de 6 mois, à partir de septembre do 16. Les quatre phases de réalisation de la restauration de la passerelle se dérouleront comme suit :

- dépose du tablier éscistant, - restauration des eulées sur berge et création d'une nouvelle pile centrale.

- pose du nouveau tablier,

- aménagement des jistes cyclables sur bespe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

les voies sur bence seront gérées sur le mode de la gestion différenciée.

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou serve ve de l'Etat compétente en matière d'envir	
Etude d'incidence, d d'aménaper avec se dossier loi sur l'ec	déclaration projet, concer aisine de la commission un	tation, permis n des sites,
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est rempli	
Permis d'améra	per	
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) de l'opération -	préciser les unités de mesure utilisées
Grandeu	rs caractéristiques	Valeur
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. O º4	6 3631W Lat. 46 ° 19 08 "77N
Lieu dit Bazoin 17170 LA RONDE		3°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:'" Lat°'"
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet de 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un progran Si oui, de quels projets se compose l	nme de travaux ?	Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée						
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?						
Nai = jone naturelle remarquable inondable Nhi = jone naturelle avec habitat isolé en milieu apricole.						
Nhi = jone nat	tne	lle i	avec habitat isolé en milieu apricole.			
			panisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?			
	100		pays d'Airis approuvé le 20/12/2012			
Précisez le qui les	ZU :	rev	ision allegée du Piil de la commune de			
la zone du projet	a K	Ronc	rision allègée du PLV de la commune de Le appairé le 3 juin 2014			
			V			
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docun	nents ont-ils fait l'objet d'une évaluation  Oui  Non			
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement-o	par to	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet			
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
Le projet se situe-t-il :  dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Oui	Non	Znieff de type 2 nº 5200 16277			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		Non				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de		Non				
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?			Znieff de type 2 nº 5200 16277			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?						
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?  en zone de montagne?		<ul><li>□</li><li>□</li></ul>	Znieff de type 2 nº 5200 16277			

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		Zone humide du marais loitevin qui poste le rom
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?  si oui, est-il prescrit ou		X	
dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
dans une zone de répartition des eaux ?		R	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?	×		Site classé du marais Poitevin depuis 1981
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		2PS Nº FR 5410100 SIC Nº FR 5400446 FR 520 06 59
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		×	
essources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
essources	est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats,		×	
	continuités écologiques ? est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			Le projet se silue en jone noiturelle (Nri et Nhi du PLU) 125 mètres linéaires sur 2,50 m de large pour les pistes cyclables en mélange terre-pieue
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Projet situé en jone inondable, sur le site du marais fertevin.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X X	
	Engendre-t-il des odeurs ?  Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			

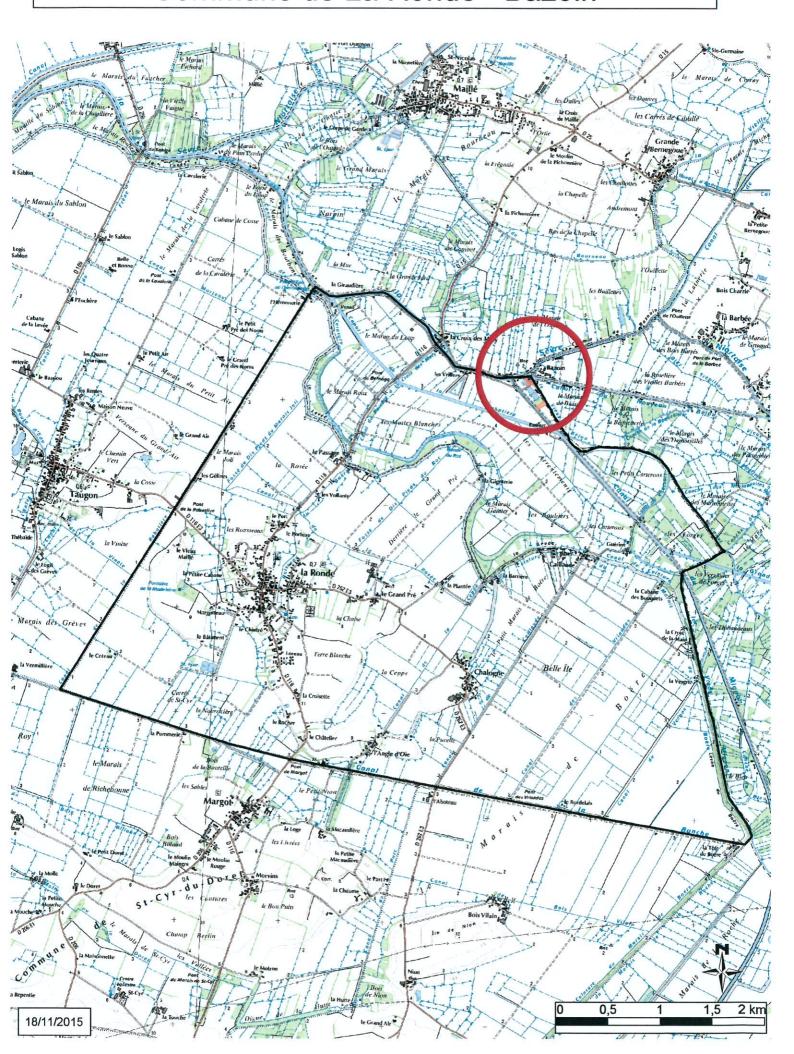
230 -4103 K -514 WS	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	×	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	ÌΧ	Projet ame liorant le site sur le plan paysaper (passerelle rûnover) pérées sur berpe).
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	×	

	et identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Sans objet	
	et identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire re qu'il devrait en être dispens	mpli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
beneficie de fin dans le couche a date butoir in impossible la r plus octroyées Enfin, le souci et patrimonia parties ont ete d inspecteurs des	ct ne semble pas recessaire dans la mesure eù les voies et d'une superficie limitée. Par autheur, le projet ancements accerdés par l'état au lonseil départemental le l'opération Grand Site du Marais porterin dont la terrient fin 2016. L'étude d'impact rendrait réalisation du projet con les subventions ne servient confte-tenu des délais.  du Département reste la réhabilitation paysagère le du site sur ce dossier. De ce fait, de nombreuses associées à la réalisation du projet et notamment les sites de la DREAL, les architectes des Bâtiments de ce départements concernés et le farc du Marais

9/10

	8. Annexes
8.	1 Annexes obligatoires
	Objet
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
8	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les arties auxquelles elles se rattachent
	Objet -
h	9. Engagement et signature
J	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
	Fait à La Rodelle 10, 12/3 NOV. 2015
	Pour le Président du Département et par délégation, Le Wise Président  Lionel QUILLET

## Commune de La Ronde - Bazoin





Annexe n°1 : Passerelle actuelle

